Si M. Lesage est sincère, pourquoi, lui qui en 1954 reprochait à Québec de taxer Ottawa, reproche-t-il aujourd'hui à Ottawa de "détaxer" le Québec?

Comment ce catéchumène de l'autonomie peut-il concilier ses attitudes passées avec l'attitude qu'il affecte d'adopter aujourd'hui? Monsieur l'Orateur, j'emploie à dessein le mot "affecte", parce que je ne crois pas en sa conversion. A mon avis, il ne mérite certes pas que les électeurs lui pardonnent comme à saint Pierre.

Les électeurs du Québec estiment qu'il mérite plutôt le sort de celui des apôtres qui s'est pendu à une branche d'olivier.

Monsieur l'Orateur, je sais la population du Québec assez sage pour régler le cas Lesage aux prochaines élections. Aussi, n'aurais-je pas perdu mon temps ni celui de la Chambre à discuter du cas de ce dernier si les députés libéraux n'avaient pas eux-mêmes transposé le débat sur le plan provincial. Parce que M. Lesage, oubliant le conseil d'un ami politique qui lui recommandait un jour d'oublier "son" discours de rhétorique, s'est lancé à corps perdu dans une dénonciation du bill C-56, probablement sans l'avoir bien lu, ou du moins bien compris, les députés libéraux fédéraux du Québec ont décidé de faire objection à ce bill afin, croient-ils, d'aider leur gérant de succursale en détresse.

Voulant faire flèche de tout bois, ils profitent de l'occasion pour tenter d'élucider

une thèse pour le moins obscure.

En effet, quel argument sensé les libéraux nous ont-ils servi, en cette Chambre, qui pourrait prouver une seule de leurs affirmations? Oh! je comprends qu'il soit facile aujourd'hui de juger, hors de leur "contexte", les attitudes adoptées par M. Duplessis en 1951 et de le condamner in absentia quand on sait qu'il n'est plus là pour répliquer. J'ai vu moi-même des libéraux agir à l'assemblée législative. Je me souviens que lorsque M. Duplessis vivait, jamais ils n'osaient affirmer devant lui les énormités et les sottises, pour ne pas dire les saloperies, qu'ils débitaient à son sujet à l'extérieur de la Chambre.

Comme des petits gamins polissons, ils n'osaient jamais le provoquer en face. Ils préféraient lui lancer de la boue quand il

avait le dos tourné.

M. l'Orateur: Je crois vraiment que l'honorable député de Chambly-Rouville s'éloigne encore du sujet. Ce qui peut se passer à la législature du Québec, surtout si cela n'a pas trait au bill C-56, est absolument irrégulier.

M. Johnson: Merci, monsieur l'Orateur. Est-ce qu'à l'occasion je pourrais parler de M. Duplessis?

Une voix: Ne nous cassez pas les oreilles...

M. l'Orateur: L'honorable député, je crois, n'a pas besoin de directives très spéciales pour savoir ce qui est pertinent et ce qui ne l'est pas. J'ai confiance qu'il se soumettra au Règlement.

Une voix: Il pourrait demander un conseil au député de Roberval (M. Tremblay).

M. Johnson: Monsieur l'Orateur, ce qui me fait de la peine, c'est que j'allais faire quelques compliments à mes amis d'en face. Si l'on me permet de continuer, j'aurai peut-être une chance de leur faire des compliments parce que, maintenant que M. Duplessis nous a quittés, on voit des députés que je considérais sérieux, et pour qui j'ai beaucoup d'estime,—c'est là le compliment que je leur avais réservé,—déverser le trop plein de leur amertume à l'endroit de ce grand homme. Je me demande pourquoi ils s'acharnent à insulter la mémoire de M. Duplessis. Quel intérêt les y pousse, sinon une conception vieillotte, rétrograde et dépassée des moyens d'influencer l'opinon publique?

Les députés libéraux croient-ils vraiment rendre service au parti libéral provincial?

Enfin, croient-ils vraiment servir le Canada, notre pays à tous? Estiment-ils servir ainsi l'unité nationale dont ils réclament la paternité?

(Traduction)

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je ne prendrai que quelques minutes pour féliciter le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de Québec d'avoir résolu ce qui était depuis longtemps un des problèmes les plus épineux que la nation ait eu à résoudre. Je crois comprendre que l'accord intervenu a été élaboré principalement par le gouvernement de la province de Québec et je crois que la conclusion de cet accord de la part du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial de Québec constituera un grand pas en avant, un pas qui en vaut vraiment la peine tant du point de vue de l'évolution nationale que du point de vue de l'unité nationale au Canada. Ce peut-être le point de départ de bien d'autres accords plus importants à l'avenir.

Je n'arrive pas du tout à comprendre l'attitude de l'opposition libérale à la Chambre des communes. Le chef suppléant des libéraux, l'honorable député de Laurier (M. Chevrier), a fait des déclarations plutôt radicales lorsqu'il a exprimé son attitude à l'égard de la mesure. Comme l'atteste la page 3431 du hansard du 26 avril, il a dit ce qui suit:

Le moins qu'on puisse en dire, c'est que c'est un projet fantastique. Aucun gouvernement fédéral ni aucun ministre des Finances n'avait encore, depuis